

N°61-2018

## Séance du mardi 18 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	33	35

Date de la convocation
10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi dix-huit décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane,, ESPAS : VILLEPINTE Serge (suppléant de CAZERES Pierre), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MENACQ Bernard, MANCIET Aline et DUPOUY André, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, NOGARO : PEYRET Christian, LAPEYRE Josiane, COMBRES Roger, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LARRIEU Edith, GARET Gilles et HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELIER Christian (suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : BORDES Daniel (suppléant de HEBERT Benoît), SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques,

**Absents excusés :** BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, ESPAS : CAZERES Pierre (remplacé par VILLEPINTE Serge), LOUBEDAT : SEMPE Bernard (pouvoir à Jean DUCLAVE), MANCIET : SOULES Philippe, NOGARO : MARQUE Magali (pouvoir à CARRERE-CAMPISTRON Christine), PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par CUVELIER Christian), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît (remplacé par BORDES Daniel),

**Absents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, MANCIET : CENENT Frédéric, MORMES : TARTAS Régis, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission

et publication

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Voirie, tarifs du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente indique que la commission « Voirie » réunie le 20 novembre 2018 ainsi que la commission « Finances et personnel » réunie le 10 décembre 2018 ont approuvé une modification des tarifs du service commun et des prestations extérieures assurées par le service voirie.

Madame la Présidente propose donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur la grille tarifaire ci-après :

## SERVICE COMMUN

ENGINS DIVERS	TTC	HT	TTC
MAIN D'œuvre	29.50	30.98	37.17
MAIN D'œuvre + PETIT MAT.	31.50	33.08	39.69
PELLE	35.50	37.28	44.73
MINI PELLE	26.00	27.30	32.76
TRACTEUR + REMORQUE 10T	25.50	26.78	32.13
TRACTEUR + LAME NIVELEUSE	25.00	26.25	31.50
CAMION 6x4	43.50	45.68	54.81
CAMION 16 T	27.50	28.88	34.65
POINT A TEMPS AUTOMATIQUE	47.00	49.35	59.22
DEBROUSSAILLEUSE	26.00	27.30	32.76
BANQUETTEUSE	26.00	27.30	32.76
NIVELEUSE	25.00	26.25	31.50
BROYEUR	26.00	27.30	32.76
MANITOU	26.00	27.30	32.76
COMPACTEUR MIXTE	21.00	22.05	26.46
BALAI	26.00	27.30	32.76
LAMIER	44.50	46.73	56.07
EMULSION (suivant le cours) - la tonne	500.00	525.00	630.00
GRAVILLONS - la tonne	23.50	24.68	29.61
GRAVE - la tonne	23.50	24.68	29.61
GRAVIER - la tonne	23.50	24.68	29.61
COLPATCH - la tonne	130.00	136.50	163.80
GRAVE EMULSION - la tonne	95.00	99.75	119.70

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**, la mise en œuvre de la grille tarifaire ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**AUTORISE**, Madame la Présidente à procéder à la mise en œuvre et au suivi de la présente décision et à signer tout document afférent à cette démarche.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

La Présidente,



*Elisabeth Dupuy-Mitterrand*

Elisabeth DUPUY-MITERRAND.